

COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 17 mars 2025

Date de convocation : 11/03/2025

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le

ID : 017-211700869-20250317-CM20252_18-DE



Délibération N° 2025/02/018

Nombre de membres :

En exercice :	27
Présents :	21
Votants :	26
Quorum :	14

OBJET : Accord de subventions réhabilitations de logements locatifs dégradés et de rénovations de « façades » dans le cadre de l'OPAH-RU

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, FOURNALES Sandrine, WATTEBLED Stéphane, TREFFANDIER Nathalie, DAVID Claudia, GUERIN Florian, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : BOTON Monique pouvoir à MONTALESCOT Eveline, SIAUDEAU Michel pouvoir à GIRARD Jean-Paul, MORAUD Laurent pouvoir à WATTEBLED Stéphane, Le MENI Nadège pouvoir à DAVID Claudia, GIRAUDEAU Samuel pouvoir à TREFFANDIER Nathalie.

Excusée : LATOUCHE Céline.

Secrétaire de séance : TREFFANDIER Nathalie.

Lors du conseil municipal du 16 avril 2018 puis du 16 janvier 2019, la commune a délibéré sur la mise en place d'une « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet renouvellement urbain (OPAH-RU) multi-sites centre-ville et centres bourgs », dans le cadre d'une convention 2018-2023 avec la Communauté d'Agglomération.

L'objectif de cette opération est d'aider à la réhabilitation du parc de logements privés sur le territoire de la CDA de Saintes, de mettre en valeur le patrimoine ancien et de lutter contre les logements vacants.

Dans le cadre du dossier de rénovation des logements situés Rue traversière et 36 rue Aliénor d'Aquitaine plusieurs aides sont mobilisables pour M Henrick DUCOURTIEUX :

- Réhabilitation de logements locatifs très dégradés : 3000€ par logement soit 6000€
- Aide à l'intermédiation locative : 1800€ par logement soit 3 600€
- Ravalement de façade: par délibération du 14/11/2022 la commune avait validé l'attribution de ces aides au montant maximum de devis présentés. Suite à la réception des factures les travaux sont moins élevés. Il y a donc lieu de réduire la subvention initiale.

Rue Traversière : 675€ (contre 1049,20€) soit -374,60€

36 rue Aliénor d'Aquitaine : 1274,50€ (contre 1489,20€) soit -214,70€

Considérant que la commune de Chaniers inscrira les crédits nécessaires au budget primitif,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'attribution d'une subvention de 9 600€ et une régularisation de -589,30€ en accord avec la convention de l'OPAH-RU. Il autorise M le Maire à signer tous les documents nécessaires au versement de cette subvention.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

La secrétaire de Séance

Éric PANNAUD

Nathalie TREFFANDIER



Acte rendu exécutoire après
dépôt en sous-préfecture et
publication ou notification le